

Accusé de réception en préfecture  
087-218707008-20170925-D2017-50-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2017  
Date de réception préfecture : 27/09/2017

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2017-50 en date du 25/09/2017 concernant le contrat d'entretien du réseau d'éclairage public :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 25 Septembre 2017, à 19H30, suivant convocation en date du 20 Septembre 2017, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. Alain FAUCHER, Jean-Claude LEBLOIS, Thierry ARMAND, Michel JACQUET, Dominique GILLES, Christine CASTANET, Christelle LATOUR, Sylvie ALAMARGOT, Thierry BERGER, Andrée HARGE.

Représenté : MM. Roger DESROCHE procuration à Alain FAUCHER.

Mme Christine CASTANET a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	10	1	10	11	11	0

Le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'entretien du réseau d'éclairage public arrive à échéance le 30 Septembre 2017.

Il présente donc un nouveau contrat forfaitisé comprenant le maintien du nombre des points d'éclairage, l'entretien des points lumineux et la garantie des installations.

La dépense forfaitaire annuelle s'élève à 2 592,00 € TTC avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> Octobre 2017.

Invité à se prononcer, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'ensemble des propositions ci-dessus,
- **AUTORISE** le maire à signer le contrat correspondant.

A La Geneytouse, le 27 Septembre 2017  
Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 27 septembre 2017.